

Département du Var

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE
SAINT CYR SUR MER**

Arrondissement de
TOULON

Canton de
Saint Cyr sur Mer

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

N° 2020-16

Nombre de Membres 13

Séance du 28 octobre 2020

En exercice : 13
Présents : 10
Exprimés : 10
Dont représenté :

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-huit octobre,

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de SAINT CYR SUR MER réuni dans la salle « les Glycines », Avenue d'Arquier, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur le Président.

OBJET :

Étaient présents : MM BARTHÉLEMY - BAIXE
MMES GUIROU – SAMAT – MANOUKIAN – ORSINI – DUVAL –
SCARSO – TROGNO – PISSY

**BUDGET
PREVISIONNEL
2021**

Étaient excusées : MMES ALIMI – COURTIER - NEVIERE

**RESIDENCE
AUTONOMIE
« La Falquette »**

Assistent : Mme GALLERON, directrice du C.C.A.S.
Mme CONI – Directrice de la Résidence Autonomie

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaires et comptable M22, en vigueur,

Vu les délibérations du 1^{er} septembre 2020 adoptant le Compte Administratif et l'affectation des résultats 2019 du budget annexe M22 du CCAS,

Monsieur le Président soumet au Conseil d'Administration le Budget Prévisionnel de la Résidence Autonomie la Falquette, exercice 2021, qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses, de la manière suivante :

- À la **Section de Fonctionnement** à la somme de **1 150 493.49 euros**,
- A la **Section d'Investissement** à la somme de **74 384.45 euros**,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Adopte le Budget Prévisionnel de la Résidence Autonomie la Falquette, budget annexe du CCAS,

Vote les crédits qui y sont inscrits, au niveau des groupes, tant pour la section de Fonctionnement que pour la section d'Investissement.

Ainsi fait et délibéré,

Les Jour, Mois et An susdits

Pour Extrait Conforme,

Le Président

Signature électronique

Philippe BARTHÉLEMY